



SECTEUR ENFANCE ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Protocole sanitaire - Le 02 novembre 2020

Contexte

L'accueil de la totalité des enfants est la priorité.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique de moins de 6 ans ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou extérieurs.

Pour les mineurs de plus de 6 ans, la distanciation physique d'au moins 1 mètre est appliquée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

L'application des gestes barrière

Les Gestes barrières doivent être appliqués en permanence, (porter un masque, se laver les mains, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades)

Le lavage des mains est essentiel, il doit être réalisé, à minima : à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les temps libres, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.)

Le port du masque pour les personnes extérieures et les enfants de 6 ans ou plus est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

La limitation du brassage des enfants

La limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé au minimum une fois par jour,

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et personnels est réalisé au minimum une fois par jour,

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, livres, jouets, jeux, crayons, etc.) est permise

Les locaux seront aérés de 10 à 15 minutes, toutes les 2 heures.

Parents :

Le rôle des parents est essentiel dans le respect des gestes barrière et la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant

Sous réserve de nouvelles mesures sanitaires

Le service est joignable par mail : alsh@saintefeyre.fr

Par téléphone : 05 55 80 02 32